



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 1er Septembre 2022

PV N°1

Présents : Carrasco Antoine (Président), Couderc Géraud, Faure Jean Pierre, Thédié Christian, Esnault Jean Michel.

Excusés : Cournac Olivier

Secrétaire de séance : Jean Michel Esnault

1. PV n° 3 du 7 Juillet 2022 .

- **Club de Quercy Rouergue** : Après relecture en séance, il est précisé que le club de Quercy Rouergue qui était en 3ème année d'infraction dans le PV n° 1 du 16 Septembre 2021 et le PV n° 2 du 5 Avril 2022 , n'aurait dû être en infraction qu'en 1ère année, puisque ce club n'avait plus été déclaré en infraction à l'issue de la saison 2020/2021 (PV n°1 du 16 Septembre 2021 § 2). Ce point a été régularisé dans le PV n° 3 du 7 Juillet 2022 en déclarant le club de Quercy Rouergue en 1ère année (et non 3ème année)
- **Club de Pompignan** : Ce club a été déclaré en 1ère année d'infraction à l'issue de la saison 2021/2022. Après informations complémentaires concernant son arbitre, Jean François Gouveia, ce dernier a bénéficié d'une autorisation de la ligue pour raisons familiales. De ce fait, la commission décide que cet arbitre est en règle avec le quota de matchs et en conséquences, considère que le club de Pompignan n'est plus en infraction à l'issue de la saison 2021/2022.
- Le PV n° 3 est validé pour tout ce qui est en dehors des 2 points précédents.

2. Mouvements d'arbitres (7) :

- **Poujal Cédric** de l' AS Corbarieu (club fusionné vers Corbarieu AC) vers Bressols : avis favorable de la commission.
- **Lafarge Franck** de Villemur vers Gandalou : avis défavorable de la commission, cet arbitre n'ayant pas changé de domicile, de plus la distance de 50 kms minimum entre les 2 clubs n'est pas respectée (article 33c du statut de l'arbitrage) . Cet arbitre peut être licencié au club de Gandalou mais ne pourra pas le représenter durant 4 saisons suivant l'article 31 du statut de l'arbitrage.
- **Laloup Franck** du Corbarieu FC (club fusionné vers Corbarieu AC) vers St Nicolas : avis favorable de la commission.
- **Dosière Dave** de Golfech (club fusionné vers FC 2 Rives 82) vers St Nicolas : avis favorable de la commission.
- **Balloui Aziz** de Goudourville (club fusionné vers FC 2 Rives 82) vers Quercy Rouergue : avis favorable de la commission.
- **Ladraa Amine** de Nérac (47) vers Monclar : avis favorable de la commission, les conditions de l'article 33c du statut de l'arbitrage étant respectées.
- **Oudiane Joseph** de Villemade (arrêt) vers Savenès/Verdun : avis favorable de la commission.

3. Liste des arbitres n'ayant pas renouvelé leur licence (11) :

- Yavuz Cem (Confluences)
- Doulut Thierry (Vazerac)
- Magaliotta Patrick (Brulhois)
- Costes Evan (Mas Grenier)
- Espinasse Devidas Laura (MFC TG)
- Chaumont Adrien (MFC TG)
- Charpentier Louis (MFC TG)
- Fournier Fabien (Labastide St Pierre) parti dans le 31
- Marrou Laurent (St Nicolas)
- Bouzerand Romain (Monpezat/Puylaroque)
- Itrisso Saïd (Nègrepelisse/Montricoux)

4. Liste des arbitres en attente de validation de leur licence (16)

- **Barde Olivier (Montpezat/Puylaroque)** : attente dossier médical

- **Ben Amar Badr (Aucamville)** : attente validation ligue
- **Bouillon Franck (Grisolles)** : attente dossier médical
- **Carceles Julien (Réalville)** : attente dossier médical
- **Charlery Pierre André (Lamagistère)** : attente dossier médical
- **Fraiche David (Brulhois)** : attente validation ligue
- **Grocq Tanguy (MFC TG)** : attente validation ligue
- **Kaminski Pascal (Cazes)** : attente dossier médical
- **Keita Sidiki (Corbarieu AC)** : attente validation ligue
- **Kouraichi Madhir (Caussade)** : attente dossier médical
- **Ladraa Amine (Monclar)** : attente validation ligue
- **Laloup Benjamin (St Nicolas)** : attente validation ligue
- **Ngon Azom Yvon (Confluences)** : attente validation ligue
- **Rouy Jonathan (FC Quercy Séounes)** : attente dossier médical
- **Zouaki Mohamed (Meauzac)** : attente validation ligue
- **Zortéa Fabio (Vazerac)** : attente enregistrement et validation ligue suite à problème informatique. Le dossier médical est OK.

5. Liste des clubs de district pas en règle au 31/08/2022 (12) :

- **Campsas** : 1ère année, manque 1 arbitre.
- **Lamagistère** : 2ème année, manque 1 arbitre.

6. Liste des clubs de ligue pas en règle au 31/08/2022 :

- A la demande la CRSA, les clubs de ligue n'apparaîtront plus pour information dans le PV du district. Les informations seront transmises par la CDSA 82 directement à la CRSA qui les validera et les fera apparaître dans le PV ligue.

Pour mémoire : les clubs concernés ont jusqu'au 28 Février 2023 pour régulariser leur situation

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel (conformément aux articles 8 et 40 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du

District du Tarn et Garonne de Football dans les conditions de forme et de délai prévues dans l'article 190 des RG de la LOF.

Pour mémoire : les informations concernant les clubs de ligue sont transmises par la CDSA à la CRSA , cette dernière étant seule habilitée à statuer pour les clubs de ligue.

Le Président Carrasco Antoine

Le Secrétaire de séance Esnault Jean Michel